

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL POUR LES ELECTIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE L'UES JCDECAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La société JCDecaux France**, dont le siège social est situé 17 rue Soyot – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, représentée par Thierry RAULIN, en sa qualité de DRH France et Projets RH Internationaux, dûment mandaté.
- **La société JCDecaux SE**, dont le siège social est situé 17 rue Soyot – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, représentée par Thierry RAULIN, en sa qualité de DRH France et Projets RH Internationaux, dûment mandaté.

Constituant l'UES JCDecaux

D'une part,

ET

- **Les représentants dûment mandatés des organisations syndicales représentatives au sein de l'UES JCDecaux :**
 - Pour la F3C CFDT, Fouad MAAZOUZA
 - Pour le SNCTPP CFE-CGC, Marc AUGUSTYN
 - Pour la CGT, Sébastien CHESNE
 - Pour FO, Thierry LANCHON
 - Pour l'UNSA, Jean-François CLAVERIE

D'autre part,

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de réviser l'article 2 « Modalités de vote » de la Partie 4 « Moyens supplémentaires pour la campagne électorale », du protocole d'accord préélectoral signé le 7 novembre 2023.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1. Révision des modalités de transmission des identifiants pour le vote électronique

L'article 2 « Modalités de vote » de la Partie 4 « Moyens supplémentaires pour la campagne électorale » du protocole d'accord signé le 7 novembre 2023 est remplacé par les dispositions suivantes :

Dans le cadre du vote électronique, l'identifiant et la note explicative, seront envoyés au domicile de chaque électeur par courrier postal à partir du 29 décembre 2023 par le prestataire fournisseur.

Par ailleurs, entre le 2 janvier 2024 et le 5 janvier 2024, le mot de passe sera :

- Envoyé sur la messagerie professionnelle de chaque électeur en bénéficiant ;
- Remis en main propre à chaque électeur non-détenteur d'une messagerie professionnelle.

Les électeurs auront la possibilité de voter du mardi 9 janvier 2024 à partir de 9 heures, jusqu'au jeudi 11 janvier 2024 à 10 heures.

En cas de second tour, chaque électeur pourra user de l'identifiant et du mot de passe envoyé par le prestataire fournisseur avant le premier tour.

Les électeurs auront alors la possibilité de voter du mardi 23 janvier 2024 à partir de 9 heures, jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 à 10 heures.

Les électeurs pourront voter à partir de n'importe quel terminal professionnel ou personnel, bénéficiant d'une connexion internet. Les moyens de connexion professionnels et personnels sont en effet privilégiés. A défaut, un ou deux ordinateurs seront mis à disposition au sein de chaque agence et de chaque site central.

L'emplacement de ces ordinateurs sera décidé conjointement entre les Institutions Représentatives du Personnel locales et la Direction locale. Les salariés seront informés par voie d'affichage en local. Par défaut, un ordinateur sera mis à disposition dans le bureau de l'Assistante Ressources Humaines de chaque site dans une configuration permettant, bien évidemment, de respecter la confidentialité du vote.

Les agences où des ordinateurs seront mis à disposition sont :

Direction Alsace Franche Comte	27 quai Olida – 67540 OSTWALD
Direction Aquitaine	94 rue Achard – 33000 BORDEAUX
Direction Auvergne Limousin	26-28 rue Georges Besse-63015 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Direction Centre	Z I. du Menneton - 9 bd Louis XI - B.P. 522 - 37005 TOURS CEDEX
Direction Côte d'Azur	La Pénétrante - Avenue du Mercantour - 06800 CAGNES S/MER
Direction IDF EST	8 rue Eugène Hénaff – 94400 VITRY/S SEINE
Direction IDF Nord	19 quai du Moulin de Cage - 92230 GENNEVILLIERS
Direction IDF Ouest	1 rue le Notre – 78370 PLAISIR
Direction IDF Paris	19 quai du Moulin de Cage - 92230 GENNEVILLIERS
Direction Languedoc Roussillon	210 impasse Louis Ferdinand Herold - 34073 MONTPELLIER
Direction Lorraine Champagne Ardennes	13 allée des Peupliers – HOUEMONT Z.I. 54180 HEILLECOURT
Direction Midi-Pyrénées	111/113 Chemin de Virebent - 31200 TOULOUSE
Direction Nord Pas de Calais	92 rue Nationale-59702 MARCO EN BAROEUL CEDEX
Direction Normandie	Z.I. La maine - 12 rue Marconi - BP 1067- 76152 MAROMME CEDEX
Direction Pays de Loire / Bretagne	14 rue Benoît Frachon- 44800 SAINT-HERBLAIN
Direction Provence	25 boulevard de la Cartonnerie- 13011 MARSEILLE
Direction Rhône Alpes	2 rue de Savoie – 69800 SAINT PRIEST
Maurepas Assemblage	Z.I. COIGNIERES MAUREPAS – 21 rue Claude Bernard - 78310 MAUREPAS
Neuilly	17 rue Soyer – 92200 NEUILLY
Sainte Apolline	Sainte Apolline – 78370 PLAISIR
La Clé Saint Pierre	Clé Saint Pierre – CD 58 – 78370 PLAISIR

Les présentes dispositions se substituent de plein droit à la précédente rédaction de l'article 2 – Partie 4 du protocole préélectoral.

Article 2. Durée de l'avenant

Le présent avenant est conclu pour les élections du Comité Social et Economique de 2024. A cet effet, il n'est pas tacitement reconductible, ne produit effet qu'à l'occasion de l'élection de la délégation du personnel du Comité Social et Economique de 2024 et les éventuelles élections partielles qui pourraient postérieurement intervenir au cours du cycle électoral correspondant à cette élection.

Une copie du présent avenant sera affichée sur tous les sites.

Une copie du présent avenant sera transmis par la partie la plus diligente à la DIRRECTE des Yvelines.

Les autres clauses visées dans le protocole d'accord préélectoral signé le 7 novembre 2023 restent inchangées.

Fait à Plaisir, le 23/11/23, en 8 exemplaires

Pour la Direction :

Thierry RAULIN

Signature: 

Email: thierry.raulin@jcdecaux.com

Pour les Organisations syndicales :

Pour la F3C CFDT, Fouad MAAZOUZA

Signature: 
Maazouza (Nov 22, 2023 10:20 GMT+1)

Email: fouad.maazouza@jcdecaux.com

Pour le SNCTPP CFE-CGC, Marc AUGUSTYN

Signature: Marc AUGUSTYN

Email: marc.augustyn@jcdecaux.com

Pour la CGT, Sébastien CHESNE

Signature: 
Sébastien Chesné (Nov 17, 2023 09:42 GMT+1)

Email: sebastien.chesne@jcdecaux.com

Pour FO, Thierry LANCHON

Pour l'UNSA, Jean-François CLAVERIE

Signature: 

Email: jean-francois.clavierie@jcdecaux.com